non-valeurs, FDAE, Malprat, Producteurs, Fourrière.

Après le long exposé relatif au projet de la ZAC de Centre-ville, 13 dossiers étaient à l'ordre du jour de l'assemblée.

Contrairement à l'idée que se font de nous certains esprits chagrins, nous en avons approuvé 10. Pour les 3 derniers, nous n'avons pas pu nous prononcer, ayant été dans l'obligation de nous retirer devant l'absence de démocracie qui prévalait dans cette assemblée, les attaques personnelles prenant la place du droit d'expression.

Qu'avons-nous donc approuvé ?

Des admissions en non-valeurs
Approbation de pertes de créances anciennes irrécouvrables, suite à l'insolvabilité des débiteurs, le Trésorier affirmant l'impossibilité de leur recouvrement : au total 3 333 €.

Attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement
Dotation 2017 pour Biganos : 31 131 €, que l'assemblée réserve aux travaux de la salle des fêtes. Rappelons que ce marché se chiffre à 680 k€ TTC.

Demandes de subvention au Conseil départemental (2 dossiers) pour la gestion de Malprat
- pour le financement du poste de gardien et son assistante ;
- pour l'acquisition de matériel estimé à 13 560 €.
Ce processus s'inscrit dans le plan de gestion de l'île de Malprat.
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne octroie pour le poste un montant forfaitaire de 19 484 €, le Conseil départemental et la Région 20 798 €, couvrant ainsi les frais inhérents à ce site.

Signature de la Convention de partenariat dans le cadre de l'organisation des Marchés de Producteurs pour 2017.
Ces manifestations sont fixées aux 30/06 et 08/09 prochains.
La presse quotidienne régionale du 22 juin a précisé que le 30/06, ce marché se tiendra dans le parc Lecoq, de 19h, à minuit. 14 producteurs seront présents ainsi qu'une animation musicale. Entrée libre.

Convention Cap 33 et Cap 33 juniors
Plusieurs formules proposées à nos jeunes : découvertes, mini stages, moments de rencontre.

Convention de mise en fourrière des véhivules en infraction
Avant présentation de cette délibération, nous avons demandé quelle serait la procédure.
Réponse : c'est le garage Burgana qui était déjà à notre service.
Conformément au Code de la Route Art L 325-1, cette délibération officialise ce procédé légal.
Le garage Burgana a été choisi, nous a-t-on précisé, sur sa proposition compétitive, et qu'il ne s'agit pas d'une convention exclusive.
Pour tout stationnement en infraction, après mise en demeure, le véhicule est enlevé au bout de 45 jours.
A l'appui de ces mises au point, nous avons voté favorablement, rappelant toutefois la mésaventure advenue à une Boïenne qui, ayant garé sa voiture près des services municipaux pour participer à une sortie du CCAS, l'avait retrouvée en fourrière au retour !

Taxe locale de publicité extérieure
Cette taxe qui s'applique à tous les supports publicitaires est susceptible d'une augmentation de ses tarifs, chaque année.
Le recouvrement pour l'année sera opéré à compter du 01/09.

Ouvertures dominicales 2017
Le calendrier précédemment déterminé le 19 décembre dernier, était à compléter par :
- pour le secteur automobile les dimanches 17/09 et 15/10 ;
- pour les secteurs alimentaire, équipement de la maison, loisirs, jouets, etc. le 31/12.

Mise en révision du Règlement Local de Publicité de Biganos, en regard de la Loi du 02/07/2010 portant engagement national pour l'Environnement.
Une longue délibération reprenant tous les éléments relatifs à cette loi fait l'objet d'affichage en Mairie et au Pôle Technique où vous pouvez la consulter.

En résumé, pour notre commune : maîtriser l'implantation de la publicité, des enseignes, et réduire la pollution visuelle, le tout en conformité avec la Charte du Parc Régional.

Nos remarques : vu le développement de notre ville, nous aurons du mal à le faire respecter. Ainsi, l'éclairage nocturne « a giorno » allumé toute la nuit sur la zone commerciale.

Réponse d'un élu : il faudrait que la Police municipale le fasse, mais nous avons des problèmes d'effectifs, d'où la complication.
Quant à l'édile, il pense que « nous y arriverons avec le temps. »

Lectrices, lecteurs, en parcourant ces lignes vous pouvez contater qu'il n'y a chez nous aucun esprit d'opposition systématique, bien au contraire. En revanche, nous consédérons que nous avons le droit, et même le devoir, de nous exprimer, de faire valoir nos observations, sans être l'objet de diatribes, ce que nous développerons concernant les 3 derniers dossiers de ce Conseil.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions, à nous donner également des raisons de considérer que notre action n'est pas vaine, que vous en reconnaissez le bien-fondé.{jcomments on}